



COMPTE-RENDU

OBJET : Réunion parents et service enfance au sujet des temps péris et extrascolaires

Date : 19/10/2022
de 18h00 à 20h30

DIRECTION DE L'EDUCATION

Personnes présentes :

INTERVENANTS	FONCTIONS
MAIRIE DE MAGNY	
Magali DOUSSE	Maire adjointe déléguée au développement intergénérationnel incluant l'enfance, la jeunesse et les seniors
Olivier Biré	Directeur de l'éducation
Cécile Kaltenbach	Responsable du service enfance/jeunesse
PARENTS PRESENTS	
Mme Le seac'h, Mme Benoit, Mme Ropars, Mme Bolmi, Mme Bruneteau, Mme Bellin, Mme Ebner, Mme Lacombe	Représentants parents d'élèves Gide maternelle et élémentaire

Dans le cadre de la préparation de conseils d'écoles, les représentants de parents d'élèves des écoles Gide maternelle et élémentaire ont fait parvenir par l'intermédiaire de Mme Bruneteau un grand nombre de questions concernant le périscolaire et la restauration.

Afin d'y répondre, Magali Dousse, Maire adjointe déléguée au lien intergénérationnel a proposé une réunion aux parents d'élèves.

Au début de la réunion, Madame Bruneteau précise que le nombre de retours s'explique notamment par la distribution d'un questionnaire aux familles leur proposant de remonter toutes leurs observations depuis la rentrée.

Compte rendu	
QUESTIONS TRANSMISES PAR MAILS AUX FAMILLES	Commentaires et réponses données lors de la réunion
Cantine : problématique des serviettes en tissu. Les parents approuvent la démarche, mais ils constatent que le système a du mal à se mettre en place. En effet, certaines serviettes sont toujours dans le cartable de l'enfant. Les serviettes se perdent d'une semaine à l'autre alors qu'elles ne transitent plus en dehors de l'école. Plusieurs parents proposent d'utiliser des ronds de serviette au nom de l'enfant pour faciliter la gestion.	<p>Un mail à ce sujet a été envoyé aux familles.</p> <p>Aussi, plusieurs parents ont indiqué que la serviette de leur enfant était dans le cartable.</p> <p>L'équipe d'animation en est informée et fera le nécessaire pour les récupérer dans les meilleurs délais.</p> <p>Les serviettes sont rangées dans des casiers, le rond de serviette poserait d'autres problèmes de gestion et ajouterait une contrainte supplémentaire.</p> <p>Mme Kaltenbach informe les familles que les casiers vont être identifiés nominativement pour une question d'hygiène d'une part et pour rapidement faire le point sur les manques et pouvoir relancer les enfants sur un oubli éventuel dans les casiers.</p> <p>Une fois toutes les serviettes fournies, l'organisation mise en place devrait être satisfaisante.</p> <p>L'organisation initiale avait été laissée à l'initiative des équipes d'animation. Suite au bilan après quelques semaines de fonctionnement, les casiers nominatifs sont mis en place.</p> <p>Mme Kaltenbach précise que les serviettes sont lavées chaque semaine dans des filets et par classe. Une famille a évoqué une perte, un point sera fait avec l'équipe d'animation.</p>

<p>Lors de la grève du 06/10/22, il a été demandé aux parents de fournir un pique-nique aux enfants.</p> <p>Pourquoi le prestataire Sodexo ne l'a-t-il pas fourni ?</p> <p>Le délai n'est-il pas de 48h pour obtenir un pique-nique de leur part ?</p> <p>Tous les parents n'ont pas reçu l'information (pas de diffusion sur les réseaux sociaux de la ville affichage le jour même à l'école).</p> <p>Qu'en est-il de la facturation ?</p> <p>Il est à noter que le service de restauration de la mairie a fourni très tardivement les étiquettes avec les noms des enfants pour référencer les pique-nique, il faudrait à l'avenir suggérer aux parents de la faire en amont pour éviter tout problème.</p> <p>Les parents d'élèves de Maternelle trouvent difficile d'avoir des retours sur le déroulement des repas.</p> <p>Un petit mot de la part du service restauration lors de la présentation de l'école ou du périscolaire serait apprécié.</p>	<p>Les informations ont été affichées le mardi soir sur place et au centre de loisirs Chêne (lieu d'accueil des enfants de Gide le mercredi).</p> <p>Une information a été envoyée par mail à tous les parents ainsi que sur le site de la commune et le portail famille.</p> <p>Sur les réseaux, seules des informations générales sont transmises.</p> <p>Monsieur Biré a rappelé que le délai de prévenance des équipes est très court et que les services font au plus vite pour proposer une nouvelle organisation (la moins pénalisante possible pour les familles tout en respectant le droit de grève des agents municipaux) et que cette dernière peut nécessiter la participation logistique des familles.</p> <p>Dans d'autres cas, si aucune solution d'accueil n'est possible, alors les accueils périscolaires et /ou restauration sont fermés (un courrier du maire a été envoyé aux familles par mailing le 3.10.2022)</p> <p>Le délai pour commander des piques niques auprès de Sodexo n'est pas de 48h mais de 10 jours.</p> <p>Le personnel gréviste était principalement le personnel de restauration.</p> <p>A ce titre, l'encadrement des enfants pouvait être assuré par les agents du service enfance mais le réchauffage des plats et la vaisselle ne pouvaient être effectués ce jour-là.</p> <p>Comme indiqué sur l'information transmise aux parents rien ne sera facturé pour cette journée.</p> <p>Les enfants sont encadrés par les ATSEM/ASP et les animateurs durant le temps du midi. A ce titre, les parents peuvent s'adresser à eux pour toute question relative au temps du midi.</p> <p>Une réunion de présentation va être organisée durant la période 2.</p>
<p>Accueil périscolaire : les parents déplorent qu'aucune présentation de l'équipe et du projet pédagogique n'ait été faite. Les parents attendent de l'accueil périscolaire qu'il soit un lieu d'épanouissement pour leurs enfants où se mêlent jeux, activités manuelles, sportives et lectures. L'équipe apparaît souriante et motivée mais insuffisante en nombre pour gérer le nombre d'enfants inscrits notamment le mercredi.</p>	<p>Le contexte de la rentrée n'a pas permis de mettre en place ce temps de présentation, notamment compte-tenu des difficultés de recrutement du service.</p> <p>L'équipe sans absent ponctuel est suffisante à savoir 1 animateur pour 14 maternels et 1 pour 18 élémentaires.</p> <p>Cependant, le nombre de remplaçants disponible est limité (faute de candidats) et ne permet pas toujours de palier toutes les absences du service.</p> <p>Mme Kaltenbach rappelle que les animateurs permanents de l'équipe sont diplômés (titulaires d'un Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)</p> <p>Une réunion de présentation du fonctionnement, de l'équipe et du projet sera proposée durant la période 2.</p> <p>Mme Kaltenbach sera présente pour répondre à toutes les questions liées à l'organisation du service enfance.</p> <p>Mme Kaltenbach indique que le service enfance rencontre des difficultés de recrutement.</p> <p>Actuellement, 4 postes de directeurs (dont un remplacement de congé parental qui prend fin en fev 2023), un poste d'animateur temps plein et un poste d'animateur scolaire et périscolaire sont à pourvoir.</p> <p>Le vivier de remplacement du service est réduit.</p> <p>La direction de l'accueil périscolaire André Gide est prise en charge par la directrice adjointe, Amélie Marvin, en cours de formation BAFD Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur</p> <p>2 postes d'ATSEM étaient à pourvoir suite à des mutations, (dont un à Gide maternelle). Ils ont été pourvus sans aucune vacance de postes.</p>
<p>Certains parents ont émis le souhait de pouvoir à nouveau rentrer dans les locaux. Ils signalent la perte de vêtements et un</p>	<p>Le protocole sanitaire permet effectivement à nouveau l'accès aux locaux mais le plan vigipirate les limite. Une réflexion est en cours avec les équipes pour définir les fonctionnements les plus appropriés.</p>

<p>manque de communication avec les animateurs (proposition d'une mise en place d'une newsletter sur les activités proposées, les besoins en matériel, des alertes particulières). Plusieurs parents regrettent également le recours très fréquents aux dessins animés.</p>	<p>Les plannings seront prochainement transmis sur le site de la commune.</p> <p>Des communications sont régulièrement faites sur le site de la commune avec photos, aucune newsletter n'est prévue, les équipes n'ont pas le temps et ne sont pas qualifiées pour le faire.</p> <p>Des affichages sont également régulièrement installés sur les vitres du périscolaire. Pour les dessins animés, cette remarque va être transmise à l'équipe et une attention particulière va y être portée.</p> <p>2 dessins animés ont été proposés depuis la rentrée sur le temps du midi et durant l'accueil périscolaire soir.</p> <p>Le recours aux dessins animés n'est pas fréquent.</p> <p>Les parents évoquent la volonté de limiter l'accès aux écrans pour leurs enfants.</p>
<p>Accueil en centre de loisirs le mercredi : les parents regrettent le changement de localisation du centre de loisirs et ressentent une dégradation de la qualité de l'accueil proposé aux enfants et des conditions de travail des animateurs (effectifs surchargés).</p> <p>Le mercredi devient pour certains enfants notamment les plus petits une source de stress et d'angoisse, certains parents ont dû s'adapter (recours au temps partiel, télétravail, autre moyen de garde, etc) pour ne plus mettre leur enfant au centre. Il serait intéressant de proposer une réunion ou une concertation avec l'ensemble des participants (service enfance/animateurs/parents) afin d'améliorer la situation.</p>	<p>Le regroupement des mercredis a été envisagé et a permis la création de 4 postes D'ASP pour les 4 écoles maternelles.</p> <p>Les effectifs d'encadrement sont suffisants et adaptés aux habilitations des bâtiments.</p> <p>En effet, ce sont des structures plus importantes et une adaptation est nécessaire pour tous (enfants et encadrants).</p> <p>Aucune baisse des effectifs du mercredi n'est à souligner ni à Jammes ni à Pierre Chêne. Au contraire, par rapport aux prévisions (estimées à partir des effectifs mercredis 2022/2023), on note une augmentation de 20%.</p> <p>A Pierre Chêne, les enfants sont accueillis dans le centre de loisirs et dans certains locaux de l'école.</p> <p>L'accueil du groupe des CM2, le mercredi matin à Cap ados permet de réduire le nombre d'enfants présents en même temps dans les locaux.</p> <p>L'effectif moyen à Pierre Chêne depuis la rentrée est de 104.5 enfants.</p> <p>Le nombre d'encadrants (1 pour 14 enfants) est suffisant.</p> <p>Compte-tenu de certaines absences, la décharge de la directrice n'a pas toujours pu être respectée.</p> <p>En maternelle, l'effectif moyen est de 72 enfants et l'effectif d'encadrants (1 pour 10) est suffisant. Les petites sections font la sieste dans le dortoir de l'école.</p> <p>Mme Kaltenbach indique que la formation BAFA ne prépare pas à l'ensemble des compétences attendues des missions d'animateur.trice. La partie gestion des activités est priorisée par rapport à la notion d'accueil des enfants et des parents.</p> <p>Des temps de formation vont être proposés aux équipes dans l'année scolaire 2022/2023 pour faciliter les échanges.</p>
<p>Etude surveillée : Les parents déplorent là encore le manque de communication sur les personnes assurant l'étude surveillée. La diffusion du planning des personnes en charge et de l'organisation de la répartition du temps (goûter – récréation – étude surveillée) serait appréciable. Les parents se demandent comment joindre l'étude en cas de besoin ? Téléphone ? Mél ? Les parents consultés semblent satisfaits. Nous précisons que plus de la moitié des enfants inscrits parviennent à faire leur devoir dans le temps imparti. Merci !</p>	<p>Monsieur Biré indique que les études sont encadrées par des enseignants.</p> <p>Le référent des études est Monsieur Motchan.</p> <p>En cas de besoin, Nadège Saraiva, responsable de la vie scolaire est en charge des études et est joignable si besoin nadege.saraive@magny-les-hameaux.fr</p> <p>En cas d'urgence, les encadrants d'études ne sont pas joignables directement, mais les parents peuvent appeler l'accueil périscolaire au 01.30.47.08.15</p> <p>Tout enfant non récupéré à 18h sera conduit à l'accueil périscolaire.</p>
<p>Portail Famille : Les parents apprécient l'outil pour avoir simplifier la démarche des inscriptions. Toutefois, des incom-</p>	<p>Les listings sont imprimés en début de mois et aucune possibilité de transmission en temps réel n'est aujourd'hui possible.</p> <p>La démarche des parents facilite les annulations et /ou les inscriptions et l'ajuste-</p>

<p>préhensions demeurent. Pourquoi faut-il tous les jours de l'année indiquer aux professeurs si l'enfant mangent à la cantine, s'il se rend à l'accueil périscolaire ? Pourquoi les listings imprimés et transmis aux animateurs ne correspondent pas aux inscriptions faites sur le portail famille?</p>	<p>ment de la facturation. Un appel est fait chaque matin pour une mise à jour des effectifs restauration.</p>
<p>Les parents ont le sentiment que le service enfance est isolé dans les locaux de la mairie et n'est pas suffisamment impliqué sur le terrain. Ils déplorent un manque d'esprit de cohésion, de synchronisation avec les équipes d'animation. Les directeurs de centre de loisirs ne semblent pas maîtres de la gestion des centres et leurs rôles demeurent obscurs pour les parents. Un directeur de centre de loisirs procède et/ou participe-t-il au recrutement du personnel? Définit-il les besoins en équipement et matériel et donc le budget correspondant? Un budget est alloué à chaque accueil et chaque équipe en dispose avec les propositions qu'elle souhaite. Propose-t-il des axes d'évolution ? Une stratégie de communication? Les directeurs des centres de la ville se réunissent-ils? Les représentants des parents d'élèves peuvent-ils y assister?</p>	<p>Madame Kaltenbach a précisé que les bureaux des encadrants du service enfance sont installés au sein de l'accueil de loisirs Henri Dès Elle a présenté l'organigramme (ci-joint) du service Elle a précisé que les coordonnateurs sont en relation directe avec les équipes d'encadrement et très régulièrement sur site. Ils assurent de nombreux remplacements notamment durant le temps du midi depuis la rentrée scolaire.</p> <p>Mme Kaltenbach rappelle qu'un directeur d'accueil périscolaire ou de loisirs n'est pas en charge de la gestion administrative (recrutement, déclaration, facturation, veille réglementaire) d'un accueil. Il a en charge le fonctionnement de l'accueil (gestion des commandes, des plannings, du fonctionnement).</p> <p>les recrutements sont effectués par le service Le service enfance gère toute l'annualisation et le fonctionnement des 6 restaurations, 5 accueils périscolaires, des 4 accueils mercredis, des accueils des vacances et des séjours. L'équipe d'animation d'un accueil (directeurs et animateurs) définit son projet pédagogique et son planning en équipe. 2 réunions minimum par semaine sont prévues à cet effet.</p> <p>Tous les directeurs de la ville se réunissent au minimum une fois par mois et travaillent en commun autour des objectifs du service et du Projet Educatif De Territoire. Les directeurs se réunissent en temps de travail, la présence des parents n'est pas envisagée. Il existe un comité des temps de l'enfant et de la jeunesse à destination des parents. Les coordonnateurs rencontrent les équipes plusieurs fois par semaine et ont des réunions régulières avec les directeurs périscolaires.</p>
<p>Pouvons-nous avoir accès aux données d'activité de la structure, du service, du bilan annuel d'activité ? Pourquoi ? Mais je peux leur transmettre les effectifs CAF</p>	<p>Depuis la rentrée les effectifs moyens sont : Périscolaires matin : 10 maternels/25 élémentaires Temps du midi : 70 maternels /115 élémentaires Périscolaire soir : 35 à 38 maternels /25 à 30 élémentaires sauf les vendredis où il y a une réelle chute d'effectifs (10 à 20 enfants toutes tranches d'âge confondues). Mercredi maternel à Jammes : 72 enfants Mercredi élémentaire à Pierre Chêne : 104,5 enfants</p>
<p>D'autre part, les parents ne comprennent pas la répartition des enfants en centre de loisirs lors des vacances scolaires, quels sont les critères? Peut-on les préciser dans le mail d'information du service enfance?</p>	<p>Les parents peuvent s'inscrire jusqu'à 30 jours avant. Or les équipes d'encadrement sont définies en amont de ce délai afin de valider les congés des agents et commencer à travailler le projet. Au terme de la période d'inscription, en fonction des effectifs, la meilleure répartition possible est proposée pour répondre aux exigences qui nous sont imposées (qualifications des agents, habilitation des différents bâtiments).</p> <p>Madame Kaltenbach explique que pour assurer une information d'ouverture d'accueil en amont de la date limite d'inscriptions, il faudrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit limiter les places disponibles pour chaque période - Soit avancer la date limite d'inscription (ce qui a été revu il y a quelques années car les parents trouvaient la période d'inscription trop précoce mais qu'il fallait un délai raisonnable pour la validation des congés des agents)

<p>Travaux gymnase A. Delaune : les parents, le personnel travaillant dans l'école et les enfants pâtissent de la difficulté d'accès à l'établissement scolaire et déplorent la perte du chemin d'accès situé derrière le gymnase permettant de relier l'accès périscolaire et le portail de l'école. Peut-on envisager de le restaurer rapidement ou au moins avant la fin des travaux? Les parents devant se garer à proximité rencontrent également de grosses difficultés d'accès et de stationnement.</p>	<p>La configuration du chantier et la nécessité d'assurer la sécurité des habitants ne permet pas de rouvrir le chemin d'accès demandé, même à moyen terme.</p>
<p>Projet Ma Cour passe au Vert : les RPE ont sensibilisé les parents de l'école élémentaire à l'importance d'être présents ou de transmettre leurs avis et suggestions quant au projet. Tous (enfants et parents) sont ravis du projet et heureux de contribuer à créer une cour ombragée, végétale et agréable pour jouer. Nous insistons sur l'importance de communiquer aux RPE les avancées et les besoins du projet afin que nous redescendions l'information aux parents. ></p>	<p>Après la réalisation de la cour d'école JB Corot et une partie de l'école maternelle Gide en 2022, la commune poursuit son projet « ma cour passe au vert » avec la végétalisation et déminéralisation de la cour élémentaire Gide, ainsi que la seconde partie de l'école maternelle. Les travaux doivent avoir lieu à l'été 2023. Une phase de concertation avec les enfants et de travail avec les enseignants a déjà débuté. Dans un second temps, les représentants des parents d'élèves seront associés à la réflexion autour de ce projet.</p>
<p>Grève : Pourquoi la ville ne met pas en place un service minimum?</p>	<p>Le Service Minimum d'Accueil (SMA) :</p> <p>Une loi du 20 août 2008 institue un "droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire" Une circulaire du 26 août 2008 crée un droit d'accueil au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires. Un décret du 4 septembre 2008 précise la compensation financière de l'État au titre du service d'accueil.</p> <p>Concrètement : les jours de grève lorsqu'au moins 25 % des enseignants sont en grève dans une école, la commune doit mettre en place un SMA pour les enfants et est sensée percevoir une compensation de l'état pour ce service. Du personnel communal qualifié (animateurs, atsem...) doit donc assurer un accueil des enfants <u>durant le temps scolaire</u>.</p> <p>Pourquoi ce SMA n'est pas mis en place à magny ?</p> <p>La commune (collectivité territoriale) ne souhaite pas assurer un service d'accueil pour compenser l'absence pour grève d'agents de l'état. C'est le rôle de l'état de mobiliser ce service minimum. La commune ne dispose pas des moyens humains suffisants pour assurer ce SMA dans des conditions de sécurité suffisantes, notamment car du personnel communal est également gréviste durant ces mêmes jours. A noter que durant ces jours de grève, la commune doit également assurer ses accueils habituels périscolaires du matin, soir et restauration avec des équipes</p>

	réduites.
<p>Par ailleurs, plusieurs enfants ont informé leurs parents que l'usage des gourdes étaient interdit à l'école. Les parents n'ayant pas eu d'informations de la part de l'école à ce sujet souhaiteraient avoir votre confirmation ? Rappelons que depuis que les gourdes ont été offertes par la Mairie les enfants ont pris la bonne habitude de boire dans la journée, il serait dommage de les interdire.</p>	<p>Cette question concerne l'école et non les services de la ville.</p>

Cette réunion a donné lieu à de nombreux échanges explicatifs et il apparait que les parents souhaitent davantage d'informations et d'échanges avec les équipes d'animation.
Des actions précises vont être mises en place pour avancer dans ce sens.

Ce compte-rendu sera transmis à toutes les familles avec les comptes-rendus des conseils d'école de Gide maternelle et élémentaires.